

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL

de séance du lundi 05 septembre 2022

Vu le code général des collectivités territoriales,
Le 05 septembre deux mille vingt-deux, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Cécile GENOVESIO, Madame le maire.

Date de la convocation : le 02 septembre 2022

Membres qui ont pris part aux délibérations : 11 membres présents sur 13.

Présents : Cécile GENOVESIO, Jean-Damien MARMUSE, Marie-Claire MOURLEAU, Dominique BONNEU, David BERAUX, Christèle BOE, Julien COYART, José GOUVEIA, Alain MALGOUYRES, Laurent NORMANDIN-VARENNES, Sylvie POMIER,

Excusés : Séverine BOUROUMEAU, Marie-Rose MIRABEL,

Secrétaire de séance : Marie-Claire MOURLEAU

ORDRE DU JOUR

- **Élections des membres du SIVU Chenil de Caubeyres**
- **Enfouissement fond de concours TE47**
- **Demande de subvention**

- **Questions diverses**

1. Elections Membres du Chenil Caubeyres

La majorité des délégués communaux et suppléants du SIVU CHENIL 47 ont démissionné suite à des problèmes de gouvernance et de gestion budgétaire. Ces démissions massives ont entraîné la dissolution du bureau. Un nouveau bureau doit donc être réélu dès lors que les nouveaux délégués communaux auront été désignés dans les communes. La déléguée démissionnaire Mme Christèle Boé, et sa suppléante Marie Claire MOURLEAU, démissionnaire également, souhaitent se représenter. Elles sont réélues à l'unanimité.

Délibération 2022_41

2. Enfouissement du réseau rue de l'église : fonds de concours TE47

Dans le cadre de la rénovation du bâtiment IMBERT et de l'aménagement de la voirie rue de l'église, l'enfouissement d'une partie des réseaux aériens a été étudiée.

Madame le Maire rappelle aux élus que la commune est adhérente à Territoire d'Énergie 47, qui exerce notamment, pour son compte, la compétence Electricité.

TE47 offre aux communes la possibilité de financer des opérations d'investissement d'électrification par le biais de fonds de concours.

Le montant du projet est évalué à 17442€ HT. La commune participerait à hauteur de 10 % soit 1744.20€, TE 47 prendrait à sa charge le solde de l'opération soit 90%

Madame le Maire propose que la commune verse à Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne, un fonds de concours de 10 % du coût global réel HT de l'opération, dans la limite de 1744,24 euros, au lieu d'opter pour le versement de la contribution normalement due.

Etant donné le reste à charge relativement faible pour la commune, les élus sont favorables à l'unanimité.

Mme le Maire précise que des dépenses supplémentaires seront à prévoir puisqu' un diagnostic amiante voirie est nécessaire.

Délibération 2022_42

3. Demande de subvention au département

Lors d'un précédent conseil municipal, les élus avaient retenu un devis intermédiaire à 4113 € pour la restauration des 9 registres d'état civil. Après avis, pris par Mme le Maire auprès du service départemental des archives, il s'avère que le devis le mieux disant répond parfaitement aux attentes, Mme le Maire propose donc aux élus de valider le devis à 2546.4€. Les élus sont favorables à l'unanimité et autorisent Mme le maire à faire la demande de subvention liée.

Délibération 2002_43

4. Questions diverses

Devis Panneaux de signalisation

Lors d'un précédent conseil municipal, les élus s'étaient montrés favorables à la pose des panneaux de limitation de vitesse à 30km/h dans le hameau de Duc.

Mme le Maire a donc demandé des devis pour ces 2 panneaux

D'autre part la réserve incendie au lieu-dit Jean Petit n'est pas signalée, Mme le Maire souhaite installer un panneau de signalisation sur cette zone. Elle a donc également demandé un devis.

Le devis total pour ces 3 panneaux est de 400€ HT

Les élus sont favorables à l'unanimité pour que Mme le Maire valide ce devis.

Devis Barrières devant l'école

Des barrières de sécurité mobiles sont installées devant l'école pour empêcher les voitures de circuler ou stationner entre l'école et la salle des fêtes. Mme le Maire propose d'installer des barrières identiques à celles qui sont devant la terrasse de la salle des fêtes. Le devis pour les 2 barrières et 1 poteau s'élève à 560.80€.

Les élus sont favorables à cet aménagement et autorisent Mme Le Maire à valider le devis.

Travaux logement Imbert : avancée du chantier

Les travaux ont pris environ 2 mois de retard par rapport au planning prévu. Durant l'été peu d'artisans étaient présents sur le chantier. Malgré tout le T3 et le petit T4 pourraient être livrés fin d'année.

Point sur la mise en accessibilité des bâtiments communaux

A ce jour, la salle des associations, l'église et le cimetière ne respectent pas les normes d'accessibilité imposées par la réglementation. Une dérogation avait été accordée à la commune pour effectuer les travaux avant fin 2021. Les élus vont réfléchir aux possibilités de mise aux normes à moindre cout.

- **Date du prochain conseil municipal** : 26 septembre 2022

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire déclare la séance close.

Délibérations prises :

2022-41 : Désignation des représentants du SIVU

Chenil de Caubeyres

Approuvée à l'unanimité

2022-42 : Attribution d'un fond de concours d'investissement à TE47

Approuvée à l'unanimité

2022-43 : Demande de subvention restauration registre

Approuvée à l'unanimité

Liste des membres présents ayant pris part aux délibérations :

GENOVESIO	Cécile	
BONNEU	Dominique	
BEREAUX	David	
BOUROUMEAU	Séverine	Absent
BOE	Christèle	
COYART	Julien	
GOUVEIA	José	
MALGOUYRES	Alain	
MARMUSE	Jean-Damien	
MIRABEL	Marie-Rose	Absent
MOURLEAU	Marie Claire	
NORMANDIN-VARENNE	Laurent	Absent
POMIER	Sylvie	